



Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire du Pernois

Communauté de Communes du Ternois

Compte-rendu de la réunion de lancement 10 septembre 2019

Le compte-rendu ne fait état que des remarques apportées. La présentation est annexée au présent compte rendu.



Ordre du jour

L'objectif de la réunion était la présentation de la procédure de PLUi et du calendrier prévisionnel.

Remarques :

Il n'y a pas de remarques sur les pièces constitutives du PLUi.

Sur l'élaboration du PLUi, il est demandé pourquoi ne pas avoir choisi de faire des cartes communales. Il s'agit d'une obligation découlant des évolutions législatives. Il est également précisé que derrière la carte communale, il n'y a pas de réflexion sur le projet, sur la consommation d'espace... Il s'agit d'un outil très limité qui ne permet pas de porter un projet de développement sur le territoire.

Sur la prise en compte du PPRi, il est précisé qu'il s'agit d'un document supérieur, qui sera pris en compte dans l'élaboration du PLUi et qu'il figurera en annexe. En effet, le PPRi a une valeur supérieure au PLUi ; ainsi, il s'impose de fait.

Il est également mentionné, concernant le sursis à statuer, qu'il peut être utilisé lorsque le PADD est débattu, afin que le projet de la collectivité puisse aboutir. Il est précisé que la DDTM ne peut opposer un sursis à statuer qu'à la demande expresse du maire et qu'il est valable pendant 2 ans.

Au niveau de la définition des zones, il est précisé que celles-ci répondront aux caractéristiques locales et qu'il sera possible de créer des sous-secteurs au sein de chacune des zones.

La prochaine étape sera la première réunion de présentation du diagnostic au Comité de Pilotage, et plus précisément de l'Etat Initial de l'Environnement, courant octobre.